



# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN DATE DU 21 JUILLET 2020

Le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> s'est réuni :

## Le mardi 21 juillet 2020

Dans la Salle des Fêtes de la Mairie du 10e, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD.

## Étaient présents ou représentés :

M. Éric ALGRAIN

M. Raphaël BONNIER

M. Kim CHIUSANO

M. Ulf CLERWALL

Mme Alexandra CORDEBARD

M. David DELPLANQUE

Mme Awa DIABY

Mme Isabelle DUMOULIN

M. Rémi FERAUD

M. Philippe GUTTERMANN

Mme Dominique VERSINI

Mme Pauline JOUBERT

M. Elie JOUSSELLIN

Mme Philomène JUILLET

Mme Laurence PATRICE





M. Sylvain RAIFAUD

Mme Sylvie SCHERER

M. Paul SIMONDON

Mme Léa VASA

M. Thomas WATANABE-VERMOREL

# Excusé:

M. Bertil FORT

Le quorum est atteint.



## **SOMMAIRE**

Projet de délibération : MA1021032	5
Projet de délibération : MA102033	6
Projet de délibération : MA102034	6
Projet de délibération : MA102035	6
Projet de délibération : MA102036	7
Projet de délibération : MA102037	8
Projet de délibération : MA102038	9
Projet de délibération : MA102039	9
Projet de délibération : MA102040	10
Projet de délibération : MA102041	17
Projet de délibération : 2020 DASCO 30	12
Projet de délibération : 2020 DASCO 54	13
Projet de délibération : 2020 DASCO 55	13
Projet de délibération : 2020 DASCO 72	13
Projet de délibération : 2020 DASCO 81	14
Projet de délibération : 2020 DDCT 28	14
Projet de délibération : 2020 DDCT 38	16
Projet de délibération : 2020 DDCT 40	17
Projet de délibération : 2020 DDCT 13	18
Projet de délibération : 2020 DDCT 19	19
Projet de délibération : 2020 DAE 101	20
Projet de délibération : 2020 DAE 104	20
Projet de délibération : 2020 DAE 141	20
Projet de délibération : 2020 DFPE 7	22
Projet de délibération : 2020 DFPE 9	22
Projet de délibération : 2020 DFPE 14	22
Projet de délibération : 2020 DFPE 85	23
Projet de délibération : 2020 DFPE 105	23
Projet de délibération : 2020 DFPE 107	24
Projet de délibération : 2020 DFPE 109	24
Projet de délibération : 2020 DJS 61	25
Proiet de délibération : 2020 D.IS 134.	25





Projet de délibération : 2020 DAC 24	26
Projet de délibération : 2020 DASES 61	26
Projet de délibération : 2020 DASES 128	27
Projet de délibération : 2020 DASES 128	28



La séance est ouverte à 18h40.

Mme CORDEBARD déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Elle souhaite en particulier la bienvenue aux nombreuses et nombreux collègues qui siègent aujourd'hui pour la première fois. Elle les félicite pour leur élection, leur engagement au service des habitantes et des habitants du 10° arrondissement. Elle sait pouvoir compter sur eux tout comme ils peuvent compter sur elle pour faire en sorte qu'elles et ils puissent travailler dans les meilleures conditions possibles dans le cadre de leur engagement.

Cet engagement soit dans un parti politique, soit dans un mouvement de pensée, se traduit ensuite en action. Il s'agit de l'une des missions les plus valorisantes et la plus chargée en responsabilité au niveau local. Les habitantes et habitants du territoire comptent sur eux pour les prendre en compte, écouter ce qu'ils ont à dire et chercher des solutions.

De nombreux dossiers qui se trouvent aujourd'hui sur la table amèneront à travailler tous ensemble mais aussi à aller chercher des alliés, des leviers pour trouver des solutions pour le territoire.

Par avance elle se déclare enthousiaste de ce travail qui débute avec chacune et chacun d'entre eux. Elle leur dit à nouveau son plaisir et sa confiance et leur souhaite une belle première soirée de conseil d'arrondissement.

Elle informe le conseil de la création d'un certain nombre de groupes.

Le groupe Paris en Commun, socialiste, écologiste et progressiste a pour président M. SIMONDON. Il est composé de M. SIMONDON, M. FERAUD, Mme VERSINI, M. ALGRAIN, Mme JOUBERT, M. BONNIER, Mme DIABY, Mme CHIUSANO, Mme JUILLET et elle-même.

Le groupe Écologie Paris 10 dont le président est M. RAIFAUD est composé de M. RAIFAUD, Mme VASA, Mme SCHERER, M. CLERWALL et M. WATANABE-VERMOREL.

Le groupe communiste est présidé par M.JOUSSELLIN et ses membres sont M.JOUSSELLIN, Mme PATRICE et M.GUTTERMANN.

Le groupe Génération.s est présidé par Mme DUMOULIN. Il est composé de Mme DUMOULIN et de M. DELPLANQUE.

Mme CORDEBARD indique que M. FORT ne pourra pas participer à la réunion et qu'il est excusé. Il a assuré qu'il s'agissait d'une exception.

Elle remarque que le premier conseil d'arrondissement se déroule dans une configuration particulière, entre conseillers de la majorité.

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

<u>Projet de délibération : MA1021032</u> <u>Rapporteure : Alexandra CORDEBARD</u>

Mme CORDEBARD propose la désignation Mme VASA, au bénéfice de l'âge.

Mme Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.





Objet : Adoption de la procédure d'urgence

<u>Projet de délibération : MA102033</u> <u>Rapporteure :</u> Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose d'adopter une procédure d'urgence pour valider la mise à l'ordre du jour des délibérations qui ont été envoyées tardivement par courriels. Elle espère que les conseillers accepteront leur inscription à l'ordre du jour.

En l'absence de questions et remarques, Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour information, Mme CORDEBARD rappelle que les services de la Mairie ont diffusé le procès-verbal de la séance du 11 mai 2020, dernier conseil d'arrondissement de la précédente mandature. Il a également été transmis aux élus sortants qui ont pu apporter leurs éventuelles remarques et demandes de modification. Cette information n'appelle pas de vote.

Objet: Mode de désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein de diverses

instances.

<u>Projet de délibération : MA102034</u> <u>Rapporteure</u> : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique que cette délibération technique permettrait de voter à main levée pour les trois délibérations suivantes de l'ordre du jour, à savoir MA102035, MA102036 et MA102037 portant désignation de représentants dans divers organismes, écoles, collèges et lycées publics.

En l'absence de questions et remarques, Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Désignation de représentants au sein du conseil d'administration des collèges ne comportant pas de section d'éducation spécialisée.

Projet de délibération : MA102035

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique qu'il s'agit de la désignation par le Conseil d'arrondissement d'une représentante ou d'un représentant titulaire et d'une représentante suppléante ou d'un représentant suppléant dans au sein de chacun des conseils d'administration des collèges de l'arrondissement.

Il donne lecture des propositions qui sont faites.

Pour le collège «Louise Michel», la titulaire proposée est Mme Sylvie SCHERER et le suppléant M. Raphaël BONNIER.

Pour le collège « Bernard Palissy », M. Bertil FORT est le titulaire proposé et Mme Pauline JOUBERT la suppléante.

Pour le collège «Valmy», le titulaire proposé est M. Éric ALGRAIN et la suppléante Mme Isabelle DUMOULIN.

Pour le collège « La Grange-aux-Belles », le titulaire proposé est M. Thomas WATANABE-VERMOREL et le suppléant M. Éric ALGRAIN.





Pour le collège «Françoise Seligmann», le titulaire proposé est M. Philippe GUTTERMANN et la suppléante Mme Awa DIABY.

Mme CORDEBARD rappelle que le Conseil de Paris procédera également à la désignation de représentants titulaires et suppléants dans chacun de ces cinq collèges.

En l'absence de questions et remarques, Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Désignation de représentants au sein des conseils des écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes publiques du 10<sup>e</sup> arrondissement.

Projet de délibération: MA102036

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que les écoles concernées sont au nombre de 28. Les conseils se réunissent une fois par trimestre, sous la direction de la directrice ou du directeur d'école.

Il donne lecture de la liste des établissements et des noms proposés.

Pour les écoles maternelles et polyvalentes, les représentants proposés sont :

- École maternelle de l'Aqueduc : Mme Isabelle DUMOULIN
- École polyvalente Belzunce: Mme Pauline JOUBERT
- École maternelle Boy Zelenski : M. Ulf CLERWALL
- École maternelle des Écluses Saint-Martin : Mme Léa VASA
- École maternelle Hôpital Saint-Louis : M. Sylvain RAIFAUD
- École polyvalente Lancry: Mme Dominique VERSINI
- École maternelle Legouvé : M. Bertil FORT
- École maternelle Léon Schwartzenberg : M. Elie JOUSSELLIN
- École maternelle Louis Blanc : M. Éric ALGRAIN
- École maternelle Martel: M. Ulf CLERWALL
- École maternelle Paradis : M. Éric ALGRAIN
- École maternelle Parmentier : M. Raphaël BONNIER
- École maternelle Pierre Bullet : Mme Kim CHIUSANO
- École maternelle des Récollets: M. Philippe GUTTERMANN
- École polyvalente Vicq d'Azir: Mme Laurence PATRICE



Pour les écoles élémentaires, les représentants proposés sont :

• École de l'Aqueduc : Mme Isabelle DUMOULIN

• École Chabrol : Mme Kim CHIUSANO

• École Claude Vellefaux : Mme Philomène JUILLET

École Eugène Varlin : M. Rémi FÉRAUD

• École du Faubourg Saint-Denis : Mme Pauline JOUBERT

• École Hôpital Saint-Louis : M. David DELPLANQUE

École La Fayette: M. Bertil FORT

• École Louis Blanc : M. Éric ALGRAIN

• École Marseille : Mme Sylvie SCHERER

• École Martel : M. Paul SIMONDON

• École Parmentier : M. Raphaël BONNIER

• École des Récollets : M. Philippe GUTTERMANN

• École Saint-Maur : Mme Awa DIABY

Mme CORDEBARD, en l'absence de questions ou remarques, propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Désignation de représentants au sein du conseil d'administration des lycées régionaux et lycées des ensembles immobiliers du 10<sup>e</sup> arrondissement.

Projet de délibération: MA102037

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN explique que le Conseil d'arrondissement doit procéder à la désignation de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au sein de chacun des conseils d'administration des lycées de l'arrondissement.

Il rappelle que titulaires et suppléants peuvent siéger simultanément.

Il propose la désignation des représentants suivants au sein des 4 lycées de l'arrondissement :

- Lycée Colbert: Mme Philomène JUILLET et M. Philippe GUTTERMANN, titulaires; M. Éric ALGRAIN et M. Sylvain RAIFAUD, suppléants
- Lycée technologique Jules SIEGFRIED: M. Éric ALGRAIN et M. Bertil FORT, titulaires; Mme Sylvie SCHERER et Mme Isabelle DUMOULIN, suppléantes



- Lycée professionnel Gustave FERRIE: M. Raphaël BONNIER et M. Thomas WATANABE-VERMOREL, titulaires; M. Elie JOUSSELLIN et M. Bertil FORT, suppléants
- Lycée professionnel Marie LAURENCIN: Mme Awa DIABY et M. Ulf CLERWALL, titulaires; M. David DELPLANQUE et Mme Laurence PATRICE, suppléants.

Mme CORDEBARD, en l'absence de questions ou remarques, propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Désignation de représentants au sein du conseil d'établissement du conservatoire Hector Berlioz

<u>Projet de délibération : MA102038</u> <u>Rapporteure</u> : Laurence PATRICE

Mme PATRICE propose la désignation des élus et des personnalités qualifiées pour siéger au sein du conseil d'établissement du conservatoire du 10° arrondissement.

Les élus du conseil d'arrondissement proposés sont: Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Laurence PATRICE et M. Éric ALGRAIN.

Au titre des personnalités qualifiées, sont proposées Mme Paule LEFEBVRE-KROLL, Mme Clémentine AUBRY et M. Cyrille COLLIN.

Mme CORDEBARD, en l'absence de questions ou remarques, propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Autorisation donnée à la maire du 10<sup>e</sup> arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire.

<u>Projet de délibération : MA102039</u> <u>Rapporteure</u> : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD, en l'absence de questions ou remarques, propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Communication sans vote sur l'exécution 2019 des crédits inscrits au titre des IIL.

Rapporteure: Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD rappelle qu'il s'agit d'une délibération qui intervient tous les ans depuis 2011. Elle permet de rendre compte des mandatements devant l'ensemble du Conseil, à savoir de l'argent dépensé par rapport à l'argent qui était disponible.

Un certain nombre de lignes de crédits peuvent être mandatées ou effectuées sur plusieurs années. Mais il s'agit là des dépenses engagées pour 2019.



Le montant dépensé est exceptionnel: 3151693 euros, contre 1549823 euros en 2018, soit plus du double. Cela s'explique facilement, car en fin de mandature un certain nombre de projets arrivent à achèvement. Des sommes plus importantes sont traditionnellement engagées la dernière année afin de clôturer un certain nombre de dossiers.

Ces montants n'incluent pas le budget participatif. Avec les budgets participatifs, pour l'année 2019, près de 4,9 millions d'euros ont été engagés dans les équipements publics dans le 10e arrondissement.

Mme CORDEBARD rappelle que les membres du conseil ont reçu un tableau donnant une vue d'ensemble de ces opérations programmées en 2019. Elle en cite quelques-unes à titre d'éclairage :

- la rénovation de la crèche collective Louis-Blanc pour un montant de 683 300 euros, complétée par une autre partie financée dans le cadre du budget participatif;
- la rénovation de la bibliothèque Lancry pour 162 468 euros ;
- la réfection de l'aire de jeux du jardin Villemin ;
- plusieurs opérations dans les écoles, pour un montant de 807 000 euros : la toiture de la maternelle Hôpital Saint-Louis, la poursuite de la rénovation des menuiseries à l'école Pierre-Bullet, l'isolation des combles de l'école Aqueduc ou la suppression de l'auvent de l'école Chabrol.

Pour le budget participatif, elle cite à titre d'exemple la rénovation des réfectoires des écoles Marseille, Eugène Varlin et Lancry, la rénovation du TEP de la Grange-aux-Belles ou l'extension du mur d'escalade du gymnase Paradis.

Le taux d'exécution est plutôt bon, concernant ces dépenses au bénéfice des habitants du 10e arrondissement.

Elle rappelle que cette information n'est pas soumise à un vote. Elle déclare être prête à répondre aux questions.

<u>Objet</u>: Élection d'un président *ad hoc* pour l'adoption du compte administratif de l'État spécial du 10° arrondissement pour l'exercice 2019.

<u>Projet de délibération : MA102040</u> <u>Rapporteure :</u> Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD explique qu'il convient d'élire un président *ad hoc* car elle ne peut participer au vote sur cette délibération. Elle propose que M. ALGRAIN préside à ce vote.

Elle soumet cette délibération au vote.





Objet: Vote du compte administratif 2019.

Proiet de délibération : MA102041

Rapporteur: Éric ALGRAIN

Mme CORDEBARD fournit quelques informations concernant ce compte administratif. Le Conseil d'arrondissement est amené à se prononcer sur le compte administratif de l'État spécial, c'est-à-dire sur le solde d'exécution du budget qui a été alloué par la Ville de Paris au 10e arrondissement en 2019. Il s'agit donc d'un constat entre les crédits ouverts au titre de 2019 et les dépenses mandatées pour le même exercice. Le solde représente les crédits à reporter.

Concernant le fonctionnement, l'exécution de la dépense s'élève à 92% du crédit alloué par la Ville de Paris d'un montant de 7,397 millions d'euros . Le taux était de 98% en 2018. Mme CORDEBARD souligne la bonne performance en termes de gestion de l'argent public de nouveau cette année. C'est un élément qu'apprécient les responsables budgétaires concernant le 10º arrondissement. À cette occasion, elle adresse un salut amical à M. Paul SIMONDON, nouvel adjoint aux Finances de la maire de Paris.

Toujours à propos du fonctionnement, Mme CORDEBARD fait part de deux éléments complémentaires : la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale qui ont toutes deux été consommées à hauteur de plus de 92%. L'enveloppe de travaux urgents, à savoir les travaux non programmés, a été consommée à 100%. Elle s'adresse à l'Adjoint aux Finances pour signaler que le montant de cette enveloppe ne paraît pas tout à fait adapté aux besoins dans le 10° arrondissement.

Concernant la dotation d'investissement qui vise à l'entretien de la mairie, 82% des 120 000 euros engagés en 2019 ont été dépensés. Il reste encore à payer 100 000 euros environ

Quant à la dotation d'investissement des conseils de quartiers, le taux d'exécution reste faible, avec 5,5% seulement des crédits engagés. Mme CORDEBARD pense qu'un travail doit être accompli au cours de cette mandature consistant à savoir comment accompagner les conseils de quartier à ce sujet.

Le budget participatif s'élèvera à 25% du budget global. Il constituera une nouvelle manière de dépenser le budget alloué sous le regard des Parisiens, avec leur concours et leur impulsion.

Les reports en fonctionnement sont d'environ 610 000 euros dont 115 000 euros restent à payer. En investissement, sur 267 000 euros de reports, il reste 95 000 euros à réaliser.

Elle demande si les conseillers souhaitent demander des précisions.

M. JOUSSELLIN annonce, au nom du groupe communiste, que celui-ci votera le compte administratif 2019.

Il rappelle qu'il reste quelques difficultés concernant le budget supplémentaire qui sera voté au Conseil de Paris dans un contexte marqué par la crise sanitaire dont l'impact sur les finances de la Ville est de plus de 450 millions d'euros. Un plan de soutien a été débloqué par la Ville à hauteur de 200 millions d'euros.

Il se félicite des mesures nouvelles qui seront adoptées dans le budget de la Ville de Paris, comme par exemple la gratuité des transports pour les jeunes jusqu'à 18 ans. Il s'agissait d'une demande formulée depuis longtemps par les communistes.

Pour lui, pour investir, il faut emprunter et l'endettement va donc augmenter cette année. Il faut assumer qu'il faille investir et construire. L'équation n'est plus tenable en raison du choc extrême de la crise. Le groupe communiste au Conseil de Paris ne déposera pas d'amendement budgétaire mais déposera plusieurs vœux. Un vœu global sur les finances locales pour l'autonomie fiscale des



collectivités locales. Un vœu pour le remboursement total du RSA. Il rappelle que la dette de l'État auprès de la Ville de Paris est de près de 2 milliards d'euros. Un vœu pour l'augmentation des taxes de séjour, en particulier sur AirBnB, ainsi que pour l'augmentation des taxes sur les logements et bureaux vacants et les résidences secondaires.

Il déclare regretter la contrainte financière occasionnée par la baisse des dotations de l'État qui voudrait faire des collectivités territoriales de simples administrateurs sans leur laisser la latitude financière de développer des politiques publiques volontaristes. La contractualisation imposée par le gouvernement Macron-Philippe en a constitué le point d'orgue. Le nouveau premier ministre a fait une déclaration d'amour aux collectivités locales. Toutefois, en amour, davantage que les paroles, ce sont les preuves qui comptent. Force est de constater qu'aucun financement supplémentaire et pérenne n'a été évoqué à leur endroit à ce jour.

Mme CORDEBARD relève que ces questions ne relèvent pas tout à fait du Conseil d'arrondissement mais plutôt du Conseil de Paris. Elle remercie pour ces informations et ces éclairages.

Elle demande si d'autres prises de parole sont souhaitées.

Mme CORDEBARD cède la présidence à M. ALGRAIN et sort de la salle.

M. ALGRAIN propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD reprend la présidence de la réunion.

<u>Objet</u>: Subventions (28 000 euros) à diverses associations et conventions avec les associations Études et Chantiers IDF et AFEV pour des actions dans les quartiers populaires des 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

Projet de délibération: 2020 DASCO 30

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN expose que cette délibération vise le vote d'une subvention de 1500 euros à l'association ParADOxes qui apporte un accompagnement psychologique, notamment aux jeunes du quartier Buisson-Saint-Louis. Cette association propose une action intitulée « Passages adolescents, Enseignements de la rencontre à l'atelier Chemin de vie » sous forme d'ateliers avec des adolescents du  $10^{\circ}$  arrondissement. Le projet est l'édition d'un livre et d'un site internet pour valoriser leurs écrits à partir de leurs parcours de vie.

Il demande aux conseillers de voter cette subvention à l'association ParADOoxes.

Mme CORDEBARD, en l'absence de questions ou remarques, propose de passer au vote.





<u>Objet</u>: Collèges publics parisiens et lycées municipaux – subventions d'équipement (121 020 euros) et subventions pour travaux (261 972 euros).

Proiet de délibération : 2020 DASCO 54

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN explique qu'il s'agit du vote de subventions pour des travaux dans le collège Bernard-Palissy pour un montant total de 19 000 euros, soit 9 000 euros pour un nouvel organigramme de clés et 10 000 euros pour la rénovation de la salle de musique.

Il ajoute que le collège Palissy est actuellement en travaux pour résorber les problèmes d'aération de la salle de restauration

Ces deux subventions relèvent des compétences de la collectivité parisienne qui prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics. Cela vient en complément de la dotation globale adoptée en septembre 2019 et permet de financer des projets qui n'avaient pas été identifiés jusqu'alors.

Il demande aux conseillers de bien vouloir voter cette subvention.

Mme CORDEBARD, en l'absence de questions ou remarques, propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Collèges publics dotés d'une restauration autonome Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2020-2021.

Projet de délibération: 2020 DASCO 55

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que la délibération porte sur la fixation du tarif des adultes dits « commensaux » pour la restauration scolaire au collège de la Grange-aux-Belles, le seul collège public du 10° arrondissement disposant de son propre système de restauration scolaire, autonome par rapport à la Caisse des écoles.

Ces tarifs sont basés sur une tarification de l'URSSAF comprise entre 2,45 euros et 7 euros.

Il propose l'adoption de ce tarif « adultes ».

Mme CORDEBARD, en l'absence de questions ou remarques, propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Caisse des écoles (10°) – Subvention exceptionnelle (18 659 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Projet de délibération : 2020 DASCO 72

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN propose l'adoption d'une subvention exceptionnelle de 18 659 euros pour la Caisse des écoles du 10° arrondissement pour les dépenses engagées lors de la crise de la covid-19. Pendant cette



crise, la Caisse des écoles a apporté un soutien précieux dans le domaine de l'action sociale, notamment en offrant son matériel de protection aux personnels soignants, à savoir des gels, des masques, des sur-blouses, etc. Elle a également permis, avec la Caisse des écoles du  $20^{\rm e}$  arrondissement, l'achat de paniers repas distribués par la Ville *via* l'association Aurore. Ces dépenses engagées sont soutenues par la Ville de Paris.

Il souligne le remarquable travail réalisé durant cette période compliquée par la Caisse des écoles, sous la direction de Mme Béatrice LILIENFELD-MAGRY. Grâce à ses équipes et dès la réouverture des écoles le 14 mai, il a été possible de fournir des repas chauds dans l'intégralité des cantines des écoles de l'arrondissement.

Il demande de bien vouloir voter cette subvention de 18 659 euros.

Mme CORDEBARD, déclare que le Conseil se joint aux remerciements formulés pour la façon dont les services de la Caisse des écoles ont réagi et ont permis de pallier les manques ressentis, notamment dans les hôpitaux. Le Conseil en est reconnaissant et fier.

En l'absence de questions ou remarques, Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Caisse des écoles (10°) – Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de la restauration scolaire.

Projet de délibération : 2020 DASCO 81

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que nous sortons d'une crise au cours de laquelle la Caisse des écoles s'est montrée très réactive. Il s'agit de demander un avancement du calendrier de versement du solde de la subvention annuelle attribuée à la Caisse des écoles afin que celui-ci puisse être effectué dès le deuxième trimestre au lieu du second semestre. La subvention annuelle votée en décembre 2019 s'élevait à 4,210 millions d'euros. La crise de la covid-19 a entraîné une interruption des services de restauration et donc une cessation des participations familiales.

Afin de prévenir toute difficulté de paiement des fournisseurs et des salaires, le versement du deuxième acompte a été organisé dès le début du confinement. Il est donc proposé que le solde de cette subvention, qui correspond à 25% environ du montant global, soit également avancé.

Il propose que soit voté cet avancement du calendrier de versement.

Mme CORDEBARD, en l'absence de questions ou remarques, propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Subventions de fonctionnement à 131 associations pour le financement de 155 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 2<sup>e</sup> enveloppe).

Projet de délibération : 2020 DDCT 28

Rapporteur: Éric ALGRAIN

Mme CORDEBARD indique que les trois délibérations suivantes portent sur des propositions de subventions pour des associations. L'ensemble de ces dossiers sont présentés aujourd'hui devant le



Conseil car l'interruption liée à la covid-19 et au report des élections municipales font qu'un certain nombre de ces associations ont besoin que ces montants soient versés en urgence.

Elle propose que M. ALGRAIN présente ces trois délibérations à la suite avant un vote séparé sur chacune d'entre elles.

M. ALGRAIN indique que la délibération DDCT 28 propose une subvention de fonctionnement dans le cadre de la deuxième enveloppe des territoires Politique de la Ville et des conventions pluriannuelles d'objectifs.

La préparation correspondante s'est faite avant la mise en place du présent Conseil, mais il convient de la valider.

Il indique avoir déjà rencontré de nombreux intervenants de l'EDL, Équipe de Développement Local, qui anime la Politique de la Ville des territoires du 10e arrondissement.

Le vote de subventions dans le cadre de cette deuxième enveloppe concerne huit associations pour un montant total de 14 500 euros. Dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020 de nombreux acteurs comme la Ville de Paris, l'État, la Région, l'ARS ou encore la CAF s'engagent à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers populaires et à la réduction des inégalités territoriales.

Ces subventions seront versées dans l'année en plusieurs enveloppes de territoire. Dans le 10° arrondissement, il s'agit notamment des associations suivantes :

- le Centre d'Accueil et de Médiation Relationnelle Éducative et Sociale, CAMRES, pour l'accompagnement de personnes en grande précarité, à travers des balades en Île-de-France et des séjours dans un objectifs de prévenir des situations psychologiques fragiles. Il s'agit d'un nouveau projet, pour un montant de 2 000 euros ;
- la compagnie l'envers de l'art pour des ateliers-théâtre sur les inégalités sociales et le «vivre ensemble » au collège de la Grange-aux-Belles au cours de l'été puis au square Juliette-Dodu au mois de septembre. Il s'agit d'un nouveau projet, à hauteur de 2 000 euros ;
- Étonnant-cinéma pour des ateliers de sensibilisation aux écrans et à l'image, avec un projet à hauteur de 2 000 euros :
- l'association Frichti conceptpour des cours de dans la cour du collège de la Grange-aux-Belles cet été, projet à hauteur de 2 000 euros ;
- l'association Mamans association Grange-aux-Belles pour des rencontres entre mamans, avec des ateliers lecture et contes ainsi que des ateliers prévention-santé, nouveau projet à hauteur de 1500 euros;
- l'association N'Gambart pour des cours de danse cet été au collège de la Grange-aux-Belles, reproduction de projet pour 2 000 euros ;
- l'association ParADOxes, pour la mise en place d'un site internet dans le cadre d'un accompagnement psychologique d'adolescents et une reproduction de projet à hauteur de 1500 euros.

Par ailleurs, dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs, une subvention de 1500 euros est proposée pour l'association Compagnie Abel pour le projet « Donne-moi la main » consistant en des ateliers chorégraphiques entre parents et enfants.



M. ALGRAIN annonce que M. Didier GEORGES, Principal du collège de la Grange-aux-Belles a proposé de mettre à disposition, durant tout l'été, la cour du collège pour permettre le déploiement d'un certain nombre d'actions, en s'appuyant notamment sur les deux centres sociaux de l'arrondissement. L'un et l'autre ont signé une convention avec le collège de la Grange-aux-Belles pour disposer de cet espace mis gracieusement à disposition. M. ALGRAIN salue cette proposition de M. Didier GEORGES.

Il propose que soient votées l'ensemble des subventions dont il a donné la liste.

Mme CORDEBARD donne la parole à Mme PATRICE.

Mme PATRICE souligne l'importance des projets qui améliorent les conditions de vie des habitantes et habitants. Concernant ces appels à projets, elle réaffirme la nécessité d'un récapitulatif complet, avec une présentation une fois par an, comme c'était le cas lors de la précédente mandature. Cela permet d'avoir une vision globale sur les subventions.

Mme SCHERER estime qu'il convient de saluer collectivement l'action menée par les partenariats de l'ensemble des structures sur le collège de la Grange-aux-Belles car dans le contexte particulier de la covid-19, un certain nombre de familles ne pourront pas partir cet été. La plupart de ces structures associatives n'ont d'ordinaire pas d'activité au mois d'août. Elle souligne le travail en partenariat réalisé pour pouvoir proposer aux enfants et aux familles des activités tout au long de l'été.

Elle ajoute qu'un troisième centre social participe aux activités proposées à la Grange-aux-Belles.

Elle remercie l'ensemble des acteurs associatifs de terrain pour leur travail et leur disponibilité envers la population de l'arrondissement.

Mme CORDEBARD se déclare tout à fait d'accord.

M. RAIFAUD s'associe à ce qui vient d'être dit par Mme Sylvie SCHERER ainsi que par Mme Laurence PATRICE. Durant la précédente mandature, un excellent tableau a été produit sur ces questions et il souhaite que cela soit poursuivi au cours de la présente mandature.

M. ALGRAIN répond qu'il a déjà eu l'occasion d'effectuer une transmission du dossier et il s'engage à poursuivre sur le même chemin avec la production de ces tableaux.

Mme CORDEBARD souligne qu'il est important d'encourager et de remercier l'ensemble du tissu associatif ainsi que le tissu institutionnel qui sait s'adapter dans une période difficile et aider à faire face à la situation. Il faut pouvoir continuer à se parler, à s'organiser pour aider la population à faire face aux difficultés actuelles.

Elle propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet: Subventions de fonctionnement (361 350 euros) à 55 associations pour le financement de

63 projets dans les quartiers populaires. <u>Projet de délibération : 2020 DDCT 38</u>

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN expose que cette délibération porte sur le vote d'une subvention dans le cadre du contratville 2015-2020 à quatre associations portant des projets sur la thématique jeunesse et sports pour un montant de 22 000 euros et pour deux autres associations pour des projets de la thématique espace public, pour un montant de 11 350 euros.



#### Ces associations sont:

- Axes pluriels pour des ateliers de danse et de prévention du décrochage scolaire pour un montant de 8 000 euros :
- l'association Colombus pour des ateliers robotique et découverte du numérique, pour un montant de 2 000 euros :
- le CRL10, gestionnaire des quatre centres d'animation du 10° arrondissement, pour des actions d'embellissement de la Grange-aux-Belles avec les jeunes du quartier, pour un montant de 6 000 euros, ainsi qu'un second projet de séjour sportif et de réussite éducative avec une attention particulière à la mixité sociale et de genre, à hauteur de 6 000 euros.

L'enveloppe budgétaire Espace public permet également de soutenir des projets dans des quartiers de Politique de la Ville. Deux associations vont en bénéficier :

- Aire 10 pour l'animation d'une ludothèque place du Buisson-Saint-Louis;
- le CRL10 pour une journée sportive non genrée de lutte contre les discriminations pour un montant de 2 350 euros.

Le fonds social des habitants a été lancé en 2016 pour soutenir des projets portés par des collectifs citoyens. Il est porté dans le 10e arrondissement par Arc-Équipes d'Amitiés, Club Tournesol, pour un montant de 3 000 euros pour alimenter ce fonds.

Il propose de voter pour cette délibération.

Mme CORDEBARD salue les services qui se trouvent dans la salle. En l'absence de questions et commentaires, elle propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Subventions d'investissement et budget participatif (394 290 euros) à 18 associations situées en quartiers populaires.

Projet de délibération : 2020 DDCT 40

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que la délibération porte sur le vote d'une subvention de 7 000 euros au CRL 10 pour accompagner la rénovation du local associatif « Les Petits Poètes ». Il s'agit d'un espace de plus en plus utilisé. Le coût total du projet s'élève à 17 918 euros.

Il propose de voter pour cette délibération.

En l'absence de questions et commentaires, Mme CORDEBARD propose de procéder au vote.





<u>Objet</u>: Subventions (110 000 euros) à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du Budget participatif 2020.

<u>Projet de délibération : 2020 DDCT 13</u> <u>Rapporteur</u> : Raphaël BONNIER

M. BONNIER fait part de son émotion et de sa fierté d'avoir été élu aux côtés de Madame la Maire sur la liste de rassemblement de la gauche et des écologistes dans le 10° arrondissement. Il la remercie pour la confiance qu'elle lui a manifesté en le désignant comme adjoint chargé de la Participation citoyenne, de la vie publique, de la Vie Associative et du Budget participatif. Ce sont des sujets majeurs dans le contexte de crise démocratique que connaît le pays. Ce sont des clés de réussite du nouveau mandat pour pouvoir servir les habitantes et la habitants du 10è arrondissement en les associant aux décisions qui les concernent, décisions prises par la Ville ou par d'autres acteurs.

Cette délibération concerne le Budget participatif. Depuis 2015, Paris s'est doté du budget participatif le plus ambitieux au monde en y consacrant 5% de son budget d'investissement, soit 100 millions d'euros par an. Depuis son démarrage, le nombre de votants n'a cessé de croître pour atteindre 230 000 lors de l'édition de 2019, dont près de 10 000 dans le 10° arrondissement. Au niveau parisien, le budget participatif a pu faire émerger plus de 2 300 réalisations et dans le 10° arrondissement, il cite certaines des réalisations les plus emblématiques, telles que le réaménagement de la place Jan Karski, le jardin partagé de la rue Louis-Blanc, la pergola végétalisée le long des voies de la gare de l'Est rue du Faubourg-St-Martin, la Halle alimentaire rue Bichat, la sécurisation des pistes cyclables du quai de Valmy ou de la rue Louis-Blanc, ou encore la rénovation du terrain d'éducation physique de la Grange-aux-Belles.

Comme on le voit, lorsqu'on donne la parole aux Parisiennes et aux Parisiens, ils s'en saisissent et leurs propositions permettent d'améliorer leur cadre de vie et de mieux répondre à leurs besoins dans une démarche de co-construction innovante entre les habitants, les associations, les élus et les services de la Ville.

L'objet de cette délibération est d'attribuer 110 000 euros de subventions à quatre associations qui travaillent avec les habitants des quartiers populaires pour faire émerger des projets et les mener à bien dans le cadre du budget participatif. Elles interviennent dans plusieurs arrondissements.

Il mentionne l'association Co-citoyens qui pourra bénéficier d'une subvention de 35 000 euros si la délibération est votée par le Conseil. Cette association a été créée en 2015 et a pour but de démocratiser la pratique du financement participatif et de renforcer le pouvoir d'agir des habitants. Elle intervient en amont du Budget participatif, en lien avec acteurs de terrain et notamment avec les centres sociaux pour présenter la démarche de budget participatif, pour accompagner et mieux former les porteurs de projets pour l'élaboration de leurs projets. Dans la phase de co-construction avec les habitants, elle recourt à des méthodes d'éducation populaire. Dans la phase de vote, elle aide les porteurs de projets à définir une stratégie mobilisatrice pour soutenir les projets déposés. En 2019, cette association a permis de faire émerger trois propositions dans le 10° arrondissement, dont deux ont été lauréates. La première est « Retrouver une place de village au Buisson-Saint-Louis » et la seconde « Échanges culturels par la couleur » rue de l'Échiquier.

La Ville de Paris est attentive à ce que le budget participatif puisse bénéficier fortement aux habitants des quartiers populaires. En 2019, ce sont plus de 37 millions d'euros qui ont bénéficié à des projets dans des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Dans le 10° arrondissement, la part réservée à ces quartiers s'élevait à 1,4 million d'euros, soit près de la moitié de l'enveloppe de 3,1 millions d'euros pour l'arrondissement.

L'objectif de cette subvention est de poursuivre la mobilisation en faveur des quartiers prioritaires dans le cadre du Budget participatif dont la future édition pourrait intervenir en juin 2021.



Il remercie ses collègues de bien vouloir adopter cette délibération.

En l'absence de questions et commentaires, Mme CORDEBARD propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet: Subvention à des associations de lutte contre les discriminations, contre le racisme et

l'antisémitisme.

Projet de délibération: 2020 DDCT 19

Rapporteur: Kim CHIUSANO

Mme CHIUSANO remercie Mme la Maire pour sa confiance.

Elle indique que cette délibération porte sur le financement d'associations qui luttent contre diverses formes de discrimination, dont trois concernent le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Les discriminations constituent une atteinte à la dignité humaine mais aussi un délit défini et encadré par le code pénal, qu'il s'agisse des traitements fondés sur l'origine, sur l'appartenance à une prétendue « race » ou encore sur la religion ;ou qui sont fondés sur l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou encore la précarité.

Malgré l'évolution positive du cadre législatif français et européen, les discriminations persistent et tendent à augmenter, comme en témoignent les chiffres publiés par l'ancien Défenseur des Droits ou de la DILCRAH. On a pu voir place de la République, à la suite des mouvements ayant fait suite de George Floyd, une société qui s'élève contre les discriminations et le racisme.

La Ville de Paris accompagne d'ores et déjà ce mouvement en soutenant par exemple les semaines de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ou de lutte contre les discriminations. Aujourd'hui, il s'agit de réaffirmer le soutien aux acteurs de terrain qui œuvrent contre ces fléaux.

Cette délibération permettra le subventionnement de 30 associations à travers Paris, à hauteur totale de 167 700 euros, dont trois sont situées dans le 10° arrondissement, à hauteur de 10 000 euros.

## Il s'agit de :

- l'Association des Tunisiens en France, qui porte un projet de médiation juridique et sociale, avec des permanences hebdomadaires permettant de favoriser l'accès aux droits et l'exercice des droits, à hauteur de 2 000 euros ;
- l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie qui mène des actions de formation du public pour prévenir les discriminations ainsi que des actions d'accompagnement des victimes, à hauteur de 5 000 euros ;
- L'association Le Pari's des Faubourgs, centre social qui place la lutte contre les discriminations au cœur de son action et qui porte notamment un projet visant un accès plus égalitaire à la culture, à hauteur de 3 000 euros.

Elle invite les conseillers à voter pour cette délibération.

En l'absence de questions et commentaires, **Mme CORDEBARD** propose de procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.





Objet: Marchés couverts – Covid-19 – Exonération des droits de place dus par les commerçants.

<u>Projet de délibération : 2020 DAE 101</u> <u>Rapporteur</u> : David DELPLANQUE

<u>Objet</u> : Marchés découverts alimentaires et biologiques – Covid-19 – Exonération des droits de place dus

par les commerçants.

<u>Projet de délibération : 2020 DAE 104</u> <u>Rapporteur</u> : David DELPLANQUE

M. DELPLANQUE rappelle qu'en raison de la covid-19, le gouvernement a décidé que les marchés seraient fermés à partir du 11 mai 2020.

Le Conseil de Paris a décidé d'approuver un plan de soutien pour l'ensemble des acteurs économiques qui ont souffert de cette crise économique liée au confinement.

Dans le cadre de ce plan de soutien, il est prévu d'exonérer les charges de ces commerçants des différents marchés alimentaires qui n'ont pu ouvrir pendant le confinement. Pour les soutenir, il a été décidé d'exonérer leurs charges de droits de place pendant une durée de six mois. Cela concerne deux marchés couverts dans le 10° arrondissement, le marché Saint-Martin et le marché Saint-Quentin ainsi que les marchés découverts.

Il est proposé de voter cette exonération de charges pendant six mois pour soutenir les commerçants de ces marchés.

La délibération DAE 101 concerne les marchés couverts. La DAE 104 porte sur les marchés découverts.

Mme CORDEBARD précise qu'il s'agit, dans le cadre du plan de soutien à l'activité économique que Paris entend développer, de permettre aux acteurs économiques de survivre en aménageant un certain nombre de relations contractuelles pour leur permettre de franchir cette étape difficile.

Elle encourage vivement à l'adoption de ces délibérations.

En l'absence de questions et commentaires, **Mme CORDEBARD** propose de procéder au vote sur la délibération DAE 101.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

En l'absence de questions et commentaires, **Mme CORDEBARD** propose de procéder au vote de la délibération DAE 104.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Marchés de quartier – Covid-19 – Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés – Provision sur indemnité.

<u>Projet de délibération : 2020 DAE 141</u> <u>Rapporteur</u> : David DELPLANQUE

## M. DELPLANQUE présente cette délibération.

L'ensemble des marchés de Paris est géré par des délégataires de service public, notamment dans le 10e arrondissement, les marchés couverts Saint Quentin et Saint Martin et le marché découvert





d'Alibert. Conformément aux deux délibérations, n° 101 et 104, qui viennent d'être présentées, les commerçants de ces marchés vont être exonérés de leur droit de places et de leur charge dans le cadre du plan de soutien. Cela pour une durée de six mois. Cette exonération va directement impacter les recettes des gestionnaires de ces marchés. Un dialogue a été entamé avec chacun d'eux pour estimer l'impact financier des mesures du plan de soutien et ainsi évaluer le montant exact de l'indemnisation qui leur sera versée. En attendant que cette analyse soit finalisée, pour les soutenir dans leur trésorerie, il est décidé de provisionner tout de suite sur cette indemnité à laquelle ils vont avoir droit. Il est ainsi proposé de leur verser dès à présent une provision sur indemnité correspondant à 75% de quatre mois de pertes de recettes en attendant d'avoir le montant exact et définitif auquel ils auront droit.

## Mme CORDEBARD donne la parole à M. CLERWALL.

M. CLERWALL pense que ces délibérations appellent à un certain nombre de points de vigilance.

On peut aisément comprendre le souhait de stabiliser les structures délégataires du service public, comme on aide d'autres entreprises impactées par la crise sanitaire.

Par contre, et c'est le premier point, dans la structure des provisions d'indemnité, on constate que sur les 4,7 millions d'euros votés, 91,1% sont versés à deux structures.

Prenant en compte l'enjeu et les risques que représente l'approvisionnement alimentaire de Paris, il faut se demander si une structure de délégation qui départage les marchés parisiens entre deux opérateurs est vraiment optimale; c'est un sujet qui faut suivre pendant le mandat.

Il me semble qu'une diversification de cette délégation s'impose, au nom de la résilience effective de la Ville et la limitation des risques.

Le deuxième point concerne le coût financier réel et final de l'opération. On indemnise essentiellement les structures pour un manque à gagner. On peut aussi constater que la droite parisienne veut, sans analyse d'impact financière préalable, éteindre la mesure d'exonération des droits de place jusqu'à la fin de l'année. Donc à la droite l'irresponsabilité financière cette-fois ci...

M. CLERWALL pense qu'il est nécessaire d'être vigilant sur le coût final. Pour l'instant, on comble un manque à gagner, en termes de recettes, qui court pendant 6 mois à partir du 15 mars. Logiquement, vu la fermeture des marchés pendant le confinement, à partir du 24 mars, l'exécution de la délégation du service public n'a pas été pleinement réalisé non plus pendant la période indemnisée.

Il est tout à fait concevable que ces structures aient bénéficié du chômage partiel, de la main d'œuvre par intérim, et donc qu'elles aient pu effectuer une diminution de leurs charges d'exploitation. À la différence des Caisses des écoles, la structure des coûts est probablement beaucoup plus compressible.

Pour lui, il faut avoir une transparence sur le dénouement de cette affaire et le coût final de l'opération. On sait par expérience que le soutien financier aux entreprises en urgence attire le risque que certains en profitent indument, notamment si le dispositif se prolonge, voire si cela se répète dans le futur. Il appelle notamment Paul Simondon à être particulièrement vigilant sur ce point et à partager les résultats de l'analyse finale.

Mme CORDEBARD remercie M. CLERWALL pour cet appel à la vigilance. Tout comme ce Conseil, elle pense que M. SIMONDON partage l'idée que l'argent public doit être dépensé non pas en opportunité mais en besoin. Ces suivis sont absolument indispensables.

Elle demande s'il y a d'autres questions ou commentaires.





Elle propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Subvention (397734 euros), avenants n° 4 à l'Association des Parents d'élèves des Jardins d'enfants franco-allemands pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2020 DFPE 7

Rapporteure: Awa DIABY

Mme DIABY remercie Mme la Maire pour sa confiance.

Elle indique que la délibération porte sur l'attribution d'une subvention pour l'association des Parents d'Élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands (AJEFA).

Une subvention à hauteur de 53 359 euros est proposée pour la halte-garderie située au 19, rue Lucien Sampaix.

Une subvention de 25 544 euros pour le jardin d'enfants situé au 19, rue Lucien Sampaix.

Une subvention 50 190 euros pour le jardin d'enfants situé au 134, rue du Faubourg-Saint-Martin.

Une subvention de 119 078 euros pour le multi accueil situé au 21, rue Lucien Sampaix.

<u>Objet</u>: Subvention (1559 402 euros), avenant n° 4 à l'association ENVOLUDIA (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2020 DFPE 9

**Rapporteure**: Awa DIABY

Mme DIABY indique que la délibération porte sur l'attribution d'une subvention à l'association ENVOLUDIA pour un montant de 308 287 euros pour sa halte-garderie de 22 places située 11-21, rue du Châlet.

Cette association permet l'accueil à hauteur de 20% à 30% d'enfants en situation de handicap dans chaque structure.

<u>Objet</u>: Subvention (1 496 857 euros), avenants n° 2, 3 et 4 à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses sept établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2020 DFPE 14

Rapporteure: Awa DIABY

Mme DIABY annonce que cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 242 638 euros pour la Croix Rouge Française. La subvention concerne une crèche collective « Gabriel de Mun » située 41, rue Lucien Sampaix, qui occupe des locaux que l'association loue à titre onéreux à la Ville de Paris.





<u>Objet</u>: Subventions (149 440 euros), avenant n° 4 à l'association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10°) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2020 DFPE 85

Rapporteure: Awa DIABY

Mme DIABY expose que la délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 78 315 euros pour l'association Franco-Asiatique pour l'Enfance pour la crèche collective située 5, rue Yves Toudic.

Mme CORDEBARD donne la parole à Mme SCHERER.

Mme SCHERER demande à ce qu'il soit noté qu'elle ne participera pas au vote de la délibération DFPE 85 car elle est administratrice de l'association depuis de nombreuses années.

Mme CORDEBARD propose de procéder au vote sur les quatre délibérations précédentes.

Elle procède au vote sur la délibération DFPE 7.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD procède au vote sur la délibération DFPE 9.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD procède au vote sur la délibération DFPE 14.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD procède au vote sur la délibération DFPE 85. Elle note que Mme SCHERER ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques – Subventions (144 000 euros) à neuf associations: trois avec convention et deux avec avenant à CPO, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

Projet de délibération : 2020 DFPE 105

Rapporteure: Awa DIABY

Mme DIABY indique que cette délibération concerne deux associations. Une subvention d'un montant de 5000 euros est proposée pour l'association Jeunesse Saint-Vincent-de-Paul pour son lieu de rencontre et d'écoute parental. Une subvention de 55 000 euros euros est proposée pour l'association Olga-Spitzer pour ses actions dans le cadre du fonctionnement de son service d'écoute psychologique aux parents.

Mme CORDEBARD souligne qu'il s'agit d'une délibération précieuse en ces temps où il faut accompagner les familles et les enfants. Elle engage à voter en faveur de cette délibération.

En l'absence de questions et commentaires, Mme CORDEBARD propose de procéder au vote sur la délibération.





<u>Objet</u>: Accompagnement des séparations – Subventions (159 500 euros) à neuf associations et signature de huit conventions annuelles et un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale.

Proiet de délibération : 2020 DFPE 107

Rapporteure: Awa DIABY

Mme DIABY indique que la délibération porte sur une subvention d'un montant de 47 000 euros pour l'association Olga Spitzer pour le fonctionnement de son service de médiation familiale et sur une subvention d'un montant de 14 500 euros à l'association Esperem pour le fonctionnement de son service de médiation familiale.

Mme CORDEBARD souligne que ces deux associations et ces deux missions s'avèrent précieuses et pertinentes dans ces temps troublés où les familles ont rencontré des difficultés à vivre le confinement et à faire face parfois à la maladie ou aux difficultés économiques.

En l'absence de questions et commentaires, Mme CORDEBARD propose de procéder au vote sur la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles – Subventions (151 300 euros) à neuf associations.

Projet de délibération : 2020 DFPE 109

Rapporteure: Awa DIABY

Mme DIABY déclare que la délibération concerne une subvention d'un montant de 20 000 euros proposée pour l'association CRL 10 à propos de son projet « Ludomouv' Citoyenne » installée place Jan-Karski dans le 10° arrondissement.

Mme CORDEBARD indique que cette Ludomouv' est l'un des outils que la Mairie souhaite développer pour faire vivre la place Jan-Karski dans sa nouvelle configuration. Il reste encore du chemin à faire pour terminer les aménagements sur cette place. Ces nouvelles activités qui s'y installent préfigurent ce qui est voulu pour ce quartier.

En l'absence de questions et commentaires, Mme CORDEBARD propose de procéder au vote sur la délibération.





<u>Objet</u>: Subventions (35 300 euros) à vingt associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10°, 11°, 13°, 14°, 18°, 19° et 20°).

<u>Projet de délibération : 2020 DJS 61</u> <u>Rapporteur</u> : Philippe GUTTERMANN

 $\underline{Objet} : Subventions \ (49\ 450\ euros)\ \ \grave{a}\ vingt-six\ associations\ sportives\ locales\ \ (Paris\ centre,\ 5^e,\ 9^e,\ 10^e,\ 11^e,\ 11^e,\$ 

12°, 13°, 14°, 15°, 17°, 18°, 19° et 20°).

<u>Projet de délibération : 2020 DJS 134</u> <u>Rapporteur</u> : Philippe GUTTERMANN

M. GUTTERMANN présente les délibérations DJS 61 et DJS 134. Il indique qu'il s'agit de délibérations habituelles attribuant des subventions annuelles à des associations sportives situées dans le 10e arrondissement. Il s'agit de trois associations.

Il remercie Mme la Maire pour la mission qu'elle lui a confiée de travailler sur le sport et l'éducation populaire dans l'arrondissement.

Au titre de la délibération DJS 61, visant les quartiers Politique de la Ville, il s'agit de l'association Robert Desnos, association qui travaille principalement à la Grange-aux-Belles et qui organise des manifestations socio-culturelles, des cours de français et de l'alphabétisation ainsi que de l'initiation à la gymnastique traditionnelle chinoise le Qi-Gong. Cette association a été subventionnée pour la première fois en 2019 et il est proposé de renouveler le montant de la subvention, à savoir 1 000 euros.

Concernant la délibération DSJ 134, il s'agit de l'association Smash, bien implantée dans le 10° arrondissement, notamment au gymnase Marie-Paradis, et pour le développement de la pratique féminine du volley-ball. Elle serait subventionnée pour la première fois à hauteur de 800 euros.

Il s'agit enfin de l'association Tenchi, qui dispense des cours d'Aikido et de Shiatsu à plus de 150 licenciés. Elle bénéficierait d'une première subvention de la Ville à hauteur de 900 euros.

Il demande à ses collègues de bien vouloir approuver ces délibérations.

Mme CORDEBARD donne la parole à M. WATANABE-VERMOREL.

M. WATANABE-VERMOREL déclare avoir pris connaissance des informations concernant les associations présentées par la délibération et n'avoir pas vu que soit abordée la question du handicap. Or les JOP sont prévus pour 2024. Il demande si une orientation est prévue pour travailler sur cette question.

M. GUTTERMANN répond que cette question n'était pas comprise dans cette délibération. Il s'agit néanmoins d'un objectif dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et para-olympiques qui est de développer l'intégration de toutes les populations, qu'il s'agisse des jeunes, des femmes ou des personnes en situation de handicap. L'occasion sera donnée de développer des actions qui impliquent des associations sportives à faire partie de ce projet.

Mme CORDEBARD invite ses deux adjoints à travailler ensemble sur cette question compte tenu des délégations dont ils sont tous deux titulaires. Elle compte sur eux pour porter ensemble ce projet.

Mme CORDEBARD procède au vote sur la délibération DJS 61.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD procède au vote sur la délibération DJS 134.





<u>Objet</u>: Subventions (900 000 euros) et avenants à conventions avec le Théâtre de la Bastille (SAS La Manufacture) (11e), la Ménagerie de Verre (SARL Les Ateliers de la Danse (11e) et le Théâtre des Bouffes du Nord.

<u>Projet de délibération : 2020 DAC 24</u> <u>Rapporteure :</u> Laurence PATRICE

Mme PATRICE déclare se réjouir de sa participation à cette première délibération et remercie Mme la Maire de lui avoir confié le dossier de la culture.

Cette délibération s'inscrit dans le cadre du soutien de la Ville de Paris aux lieux de création et de diffusion artistiques. Trois espaces sont concernés. Elle est très heureux que la Ville de Paris prenne en considération l'un des secteurs culturels qui souffre le plus de la situation actuelle.

Pour le 10° arrondissement, il s'agit du Théâtre des Bouffes du Nord. Peter Brook en a fait en son temps un théâtre de création contemporaine d'un grand rayonnement national et international. Depuis son départ, en 2010, Olivier Poubelle et Olivier Manteï poursuivent l'œuvre de Peter Brook. L'espace se consacre à des activités de créations théâtrales mais aussi à des activités de concert de toutes les musiques. Il a aussi pour objectif de travailler avec les jeunes créateurs.

Dans le contexte actuel, un coup d'arrêt a été donné, qui bouleverse l'organisation de la programmation et provoque l'annulation de projets. Les structures culturelles connaissent des situations très préoccupantes.

Cette délibération concerne une subvention de 100 000 euros accordée au Centre international de création théâtrale qui est le gérant du théâtre des Bouffes du Nord. La subvention est fixée à 100 000 euros au titre de l'année 2020, soit un complément de 50 000 euros après déduction de l'avance qui a déjà été versée.

Elle demande l'adoption de cette délibération.

Mme CORDEBARD recommande ce théâtre exceptionnel des Bouffes du Nord à tous et à chacun.

Elle soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Subventions (476 500 euros) et conventions avec huit associations pour le fonctionnement de huit accueils de jour à destination de personnes en situation de grande exclusion.

Projet de délibération : 2020 DASES 61

**Rapporteure**: Sylvie SCHERER

Mme SCHERER annonce que cette délibération propose de soutenir financièrement huit associations d'accueil de jour dans Paris, dont l'une concerne plus particulièrement le 10° arrondissement. Ces dispositifs permettent l'accueil d'urgence de personnes en très grande difficulté et ont un rôle extrêmement important.

Le CAMRES est le centre d'accueil et de médiation relationnelle éducative et sociale. Il est situé au 11, passage Dubail. Il réalise un travail très important envers un public en très grande précarité auquel il



propose diverses prestations: mise à l'abri, accueil informel, accompagnement social, consultations juridiques. Il propose aussi un certain nombre d'activités et de sorties culturelles tout au long de la semaine. Un effort particulier est fait vers les activités de création.

En 2019, cette association a accueilli 4 300 personnes dont 34% de femmes.

Pour l'année 2020, il est proposé de reconduire la subvention de fonctionnement de cette association à hauteur de 140 000 euros.

Il est également proposé de soutenir deux projets particuliers menés par cette structure :

- Le projet « Égalité des droits à la santé à la création et à la culture » pour lequel il est proposé 10 000 euros en soutien de fonctionnement. L'action privilégie les questions de santé et les problématiques somatiques psychiques aigues et chroniques repérées dans le cadre des accueils collectifs.
- Deux fois par semaine, des petits-déjeuners sont organisés à l'intérieur du local. Ils sont pris en charge par le personnel et par des bénévoles. Ils sont également proposés à l'extérieur, devant le local. Il est proposé de soutenir cette activité du CAMRES à hauteur de 4 000 euros.

Mme SCHERER souligne que le CAMRES a poursuivi son activité pendant la période du confinement et a continué à travailler en direction des publics précaires. L'association les a notamment accueillis tous les matins durant cette période pour les petits-déjeuners.

L'association, au cours de la même période, a contribué à un projet de financement participatif qui a permis de recueillir suffisamment de fonds pour mettre neuf personnes à l'abri pour lesquelles il avait été impossible jusqu'alors de trouver des équipements institutionnels adaptés. Un dispositif d'accueil un peu différent a permis d'accueillir des personnes présentant des problématiques différentes. L'association songe à lancer une deuxième campagne de financement participatif et à s'adresser à l'État pour demander des fonds permettant la mise en place de cette solution adaptée à des profils particuliers. C'est un projet qu'il conviendra de suivre.

Dans le cadre du financement d'été, il s'agit aussi de la mise en place d'ateliers artistiques CAMRES des villes CAMRES des campagnes qui ouvriront à partir du premier août, dans le cadre de la Politique de la Ville.

Elle invite les conseillers à apporter leur soutien à une subvention globale pour le CAMRES d'un montant de 154 000 euros.

Mme CORDEBARD rappelle que le CAMRES est un précieux partenaire de la lutte contre la précarité dans le 10° arrondissement.

Elle soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet: Subventions aux 30 centres sociaux associatifs.

Projet de délibération : 2020 DASES 128

Rapporteure: Sylvie SCHERER

Mme SCHERER rappelle que les centres sociaux sont des équipements de proximité qui soutiennent le lien social et l'animation dans les quartiers. Le 10° arrondissement compte trois centres sociaux dont l'Espace Château-Landon bien qu'il ne soit pas concerné par cette délibération. Les deux autres, concernés par cette délibération, sont Aires 10, rue du Buisson-Saint-Louis et Le Pari's des Faubourgs, dans le quartier du Faubourg-Saint-Denis.





Au titre du soutien pour le fonctionnement de ces centres, il est proposé de faire un avenant à la convention pluriannuelle 2016-2019. Cet avenant pour l'année 2020 permet de retravailler le projet de territoire avec l'ensemble des partenaires et usagers. D'ici à la fin de l'année 2020, de nouvelles conventions pluriannuelles devraient être proposées à ce Conseil pour les différents centres.

Pour Aires 10, il est proposé une première subvention de fonctionnement annuel s'élevant à 189 670 euros. Ce centre social au sein d'un quartier qui relève de la Politique de la Ville, revêt une grande importance de liens de partenariat et il est créateur et partenaire d'activités, notamment autour de la place du Buisson-Saint-Louis.

Il s'agit aussi de financer un projet jeunesse, pour un montant de 4 000 euros, intitulé « Faire vivre la mixité » sur la place du Buisson-Saint-Louis. Ce projet s'adresse à près de 150 jeunes âgés de 13 à 30 ans. Il s'agit d'activités intergénérationnelles d'échanges et de fabrication d'objets.

Le Pari's des Faubourgs est le second centre social concerné par ce renouvellement de subvention dans le cadre d'un avenant. Une subvention de 171 822 euros est proposé au titre du fonctionnement global du centre social. Il s'agit également de financer un lieu d'accueil parents-enfants à hauteur de 2 000 euros Elle invite à l'adoption de cette délibération.

Mme CORDEBARD demande s'il y a des commentaires ou des questions à ce sujet.

Elle soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Subventions (1322 068 euros), avenants aux conventions pluri-annuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions d'investissement.

Projet de délibération: 2020 DASES 135

Rapporteure: Sylvie SCHERER

Mme SCHERER indique qu'il s'agit d'un projet plus transversal puisqu'il associe la DDCT, la DAC, la DASCO, la DASES, la DJS, la DFPE et la DPSP, ce qui montre l'importance de ces espaces de proximité et de leur transversalité au service des territoires.

L'un de ces espaces de proximité concerne le 10° arrondissement. Il s'agit de l'association ARC-Équipes d'Amitié Club Tournesol qui a accueilli 125 personnes pour des activités de bien-être et qui accueille également 300 enfants pour diverses activités.

L'intervention du Club Tournesol est très importante sur cette partie du territoire.

Il est donc demandé de le financer, par le biais d'une subvention globale de 84 500 euros à l'association Arc – Équipes d'Amitié qui est la tutelle du Club Tournesol.

Au titre de l'espace de proximité, le montant est de 77 500 euros.

Pour le projet intitulé «L'estime de soi pour un mieux vivre ensemble», la subvention est de 2500 euros.

Mme CORDEBARD demande s'il y a des commentaires ou des questions à ce sujet.

Elle soumet la délibération au vote.





Mme CORDEBARD remarque que ce premier conseil d'arrondissement a été placé sous le signe de l'unanimité. Elle réitère ses remerciements à tous les nouveaux élus pour qui cette réunion fut un baptême du feu. Ceux qui n'ont pas parlé en ce jour seront entendus lors d'un prochain conseil.

Elle remercie également chaleureusement les élus qui se sont présentés à nouveau et qui accompagneront cette nouvelle équipe.

Elle estime qu'il s'agit là d'une équipe très équilibrée, d'hommes et de femmes, qui sera en mesure de relever les défis qui se présenteront dans les années à venir.

Elle souhaite à tous, et au public qui s'est déplacé, un bel été.

Un travail sera mené à partir de la rentrée pour une réorganisation, sur le règlement intérieur du conseil afin de le transformer en un lieu de débats toujours plus vivant, notamment autour de sujets d'actualité. Elle remercie chacun de faire preuve d'inventivité pour que ce lieu de débat puisse renaître sous une forme légèrement différente.

Elle signale qu'elle annonce traditionnellement la date du prochain conseil, mais en l'occurrence, celleci n'est pas encore fixée.

La séance est levée à 20h25.